

Procès-Verbal
**Conseil de la Communauté
de Communes du Pays de Phalsbourg**

**Lundi 14 mars 2016
à 18 h 30'
Espace Léon IX
DABO**

Présents :

Président : M. Dany KOCHER.

Vice-Présidents : MM. Christian UNTEREINER, Régis IDOUX, Eric WEBER, Claude HELMBOLD.

Autres membres titulaires :

M. CARABIN Michel, commune d'Arzviller.

M. HAMM Ernest, commune de Berling.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

Mmes FLAMENT Marie-Claude, ROBINET Sonia, MM. WEBER Joseph, ZOTT Patrick, commune de Dabo.

M. JACOB Jean-Luc, commune de Danne et Quatre Vents.

M. MARTIN Pierre, commune de Dannelbourg.

M. FRIES Christian, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.

M. KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. MOUTIER Joseph, commune de Lutzelbourg.

M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.

M. BERGER Roger, commune de Mittelbronn.

Mmes SCHNEIDER Josiane, MENRATH Patrice-Elisabeth, GULLY Odette, PARISOT-BRULEY Sandra, MM. SCHNEIDER Jean-Marc, KLEIN Jean-Pierre, SCHNEIDER Rémy, commune de Phalsbourg.

M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vescheim.

M. BREIDENSTEIN René, commune de Vilsberg.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires excusés

Mme JACQUEMIN Christelle, commune de Dabo.

Mme MEUNIER Nadine, LEHE Christiane, MM. DIETRICH Francis, VIALANEIX Patrick, MASSON Didier commune de Phalsbourg.

M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.

M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.

M. WITTMANN Michel, commune de Haselbourg.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote :

M. LANTER Joseph, représentant KUCHLY Denis, commune de Hérange.

M. GERARD Nicolas, représentant BRENOT Broger, commune de Hultehouse.

Membres titulaires ayant reçu procuration d'un titulaire absent :

Mme Patrice-Elisabeth MENRATH ayant reçu procuration de Nadine MEUNIER, commune de Phalsbourg.

Mme Sandra PARISOT-BRULEY ayant reçu procuration de Didier MASSON, commune de Phalsbourg.

Mme Josiane SCHNEIDER ayant reçu procuration de Christian LEHE, commune de Phalsbourg.

Mme Odette GULLY ayant reçu procuration de Patrick VIALANEIX, commune de Phalsbourg.

M. Dany KOCHER ayant reçu procuration de Michel WITTMANN, commune de Haselbourg.

M. Jean-Marc SCHNEIDER reçu procuration de Francis DIETRICH, commune de Phalsbourg.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

M. TRAXEL Gaston, commune de Berling.

M. KLEIN Denis, commune de Bourscheid.

M. VAL Stéphane, commune de Brouviller.

M. SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.

M. WURTH Pierre, commune de Guntzviller.

M. EON Yannick, commune de Henridorff.

M. LEOPOLD Vincent, commune de Lixheim.

M. WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.

M. DREYS Michel, commune de Mittelbronn.

M. BOURGEOIS Pierre, commune de Saint Jean Kourtzerode.

M. WISHAAPT André, commune de Saint Louis.

Mme FLAUSS Bernadette, commune de Vesheim.

M. LEYENDECKER Vincent, commune de Waltembourg.

Autres personnes présentes :

Membres du conseil municipal de Dabo.

Catherine GOSSE, Directrice de la Communauté de Communes.

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de votants : 43

Date de convocation : 8 mars 2016.

Date de transmission en Sous-préfecture : 18 mars 2016

Date d'affichage : 17 mars 2016

1. Nomination secrétaire de séance (2016-1-069)

Le Conseil Communautaire, après délibération, nomme Catherine GOSSE, secrétaire de séance du Conseil Communautaire.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

2. Approbation conseil du 9 décembre 2015 à Hangviller (2016-1-070)

Conformément au règlement intérieur et constatant qu'aucune demande de modification n'a été signalée, proposition est faite d'approuver le compte rendu du conseil du 9 décembre 2015 qui s'est tenu à Hangviller.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

3. Finances

3.1. Comptes administratifs

3.1.1. Budget général M14 (2016-1-071)

M. Claude HELMBOLD, Vice-Président en charge des finances, commente le compte Administratif 2015 du Budget Général. Celui-ci a été transmis avec l'ordre du jour sous une présentation simplifiée afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance avant le Conseil de Communauté qui a à procéder au vote.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.1.2. Budget annexe « Chèvrerie » (2016-1-072)

M. Claude HELMBOLD, vice-Président en charge des finances, commente le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe « Chèvrerie ». Celui-ci a été transmis avec l'ordre du jour sous une présentation simplifiée afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance avant le Conseil de Communauté qui a à procéder au vote.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.2. Vote des Comptes de gestion

3.2.1. Budget général (M14) (2016-1-073)

Monsieur le percepteur soumet à l'Assemblée le compte de gestion 2015 du budget général. Le Conseil de Communauté a à approuver celui-ci et à donner quitus à Monsieur le trésorier receveur communautaire.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.2.2. Budget Annexe « Chèvrerie » (2016-1-074)

Monsieur le percepteur soumet à l'Assemblée le compte de gestion 2015 du budget annexe « chèvrerie ». Le Conseil de Communauté a à approuver celui-ci et à donner quitus à Monsieur le trésorier receveur communautaire.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.3. Affectation des Résultats

3.3.1. Budget général (M14) (2016-1-075)

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Dany Kocher, Ayant eu lecture du compte administratif de 2015,

Ayant eu lecture du résultat cumulé d'investissement constaté à la clôture de l'exercice présentant un excédent de 52 090,94 €,

Les restes à réaliser en dépenses s'élevant à 35 000,00 €,
Ayant eu lecture du besoin de financement réel de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, soit un excédent de 17 090,94 €,
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 820 978,30 €,
Le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:
- Affectation obligatoire en réserves au compte 1068 : 0,00 €
Solde disponible en report à nouveau au compte 002 Recettes : 820 978,30 €
Pour mémoire:
Résultat d'investissement à reporter au compte 001 Recettes : 52 090,94 €
Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.3.2. Budget annexe M4 « Chèvrerie » (2016-1-076)

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Dany Kocher,
Ayant eu lecture du compte administratif de 2015,
Ayant eu lecture du résultat cumulé d'investissement constaté à la clôture de l'exercice présentant un excédent de 177 041,79 €,
Les restes à réaliser en dépenses s'élevant à 41 200,00 €,
Ayant eu lecture du besoin de financement réel de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, soit un excédent de 135 841,79 €,
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2015 fait apparaître un déficit de fonctionnement cumulé de 63 990,66 €,
Le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:
- Affectation obligatoire en réserves au compte 1068 : 0,00 €
Solde disponible en report à nouveau au compte 002 Dépenses : 63 990,66 €
Pour mémoire:
Résultat d'investissement à reporter au compte 001 Recettes : 177 041,79 €
Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.4. Admission en non-valeur (2016-1-077)

Monsieur le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2009 à 2015 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant total s'élève à 1.385,66 €. Une liste des redevables concernés par commune est remise aux élus concernés dans leur commune. De fait, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté que cette liste soit admise en non-valeurs.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

4. Etat d'avancée du dossier Chèvrerie

M. Régis IDOUX, Vice-Président en charge du dossier rappelle toutes les démarches et visites des différents postulants à la reprise de ce bâtiment. Aucune concrétisation ne s'est encore réalisée. Côté travaux et dégradations, des conseils auprès d'un avocat ont été pris pour d'éventuels recours et un dossier dommage/ouvrage a été réalisé pour l'étanchéité du toit.

Au vu du peu de candidatures dans le domaine agricole, la question posée à l'assemblée porte sur le changement de vocation du site. Sur ce point et par courrier du 9 février 2016, l'Association Oberholz, dont le siège est à Bouxviller, a adressé une lettre à quelques maires indiquant être à la recherche d'un bâtiment à proximité de Saverne. Cette association qui accompagne des jeunes âgés de 13 à 18 ans ayant des difficultés sociales et familiales, souhaiterait louer des locaux d'environ 140 m² afin d'y développer des ateliers scolaires et professionnels mais également des activités en extérieurs.

Par conséquent et au regard de ce qui est exposé, l'assemblée reste favorable à un changement de site sous condition que le loyer soit au moins identique à celui versé à la commune de Lutzelbourg.

5. Moselle Fibre : programme de déploiement du syndicat mixte

M. Eric WEBER, vice-président relate les décisions et prochaines phases liées au déploiement de la fibre optique sur le sud mosellan et plus particulièrement le territoire communautaire : mars 2016 le lot conception/réalisation du réseau sera attribué. Avril 2016, l'affermage pour le futur délégataire/gestionnaire sera connu.

Au regard de ces attributions, les approches financières seront affinées et le coût résiduel (déduction faite des subventions) pourrait être inférieur à ce qui avait été prévu. Le montant à la charge de la Communauté de Communes est toujours de 4,5 millions d'€ pour 8.900 prises. Cette somme sera versée à Moselle Fibre en 2017-2018 via un fond de concours régi sous convention financière proposée au prochain conseil de communauté.

6. Hébergement touristique sur la commune de Dabo

M. Christian UNTEREINER, Vice-Président présente à l'assemblée communautaire et à l'appui de documents projetés, la genèse de ce dossier : besoin d'hébergement touristique, étude économique du projet, localisation du site, les atouts du site, etc...

Le Président complète les explications : Dabo doit faire face à des investissements importants ne peut donc investir davantage. La loi NOTRE prévoit le transfert obligatoire de la promotion touristique aux EPCI dès le 1^{er} janvier 2017. De plus au regard de l'importance du projet, des politiques et priorités de l'Etat et des collectivités (Région et Département), le Président propose aux élus que ce dossier soit intégralement porté par la Communauté de Communes. Le 1^{er} stade étant de recourir à un maître d'œuvre dont la mission pourrait être scindée en deux étapes : la 1^{ère} jusqu'à l'A.P.D (Avant-Projet-Détaillé) élément indispensable pour obtenir des subventions et la 2nde étape porterait sur la mise en œuvre des travaux.

Cela conduira certainement à repenser le montage juridique de l'époque. Il ne faudra peut-être envisager l'acquisition du terrain ou signer un bail sur le long terme. Réflexions seront également menées sur le système d'assainissement de ce complexe touristique. Une étude semble indispensable. Après discussion et débat, l'assemblée valide l'inscription des sommes nécessaires à la maîtrise d'œuvre sur le budget primitif 2016 qui serait de 300.000 €.

7. Débat d'Orientation Budgétaire 2016 (2016-1-078)

Le Président expose à l'Assemblée les futures modalités du Débat d'Orientation Budgétaire mais souligne qu'il est difficile de faire un D.O.B et un budget dans le cadre de l'application de la loi Notre, puisque le Préfet doit publier un schéma de l'intercommunalité en Moselle avant le 31 Mars. Le D.O.B est donc une fois encore celui d'une année de transition et pourra évoluer en cours d'année. Au regard des comptes administratifs et après discussion avec les membres du Bureau le Président propose les éléments suivants :

- Pas de recours à l'emprunt
- Pas d'augmentation de la fiscalité.

Fonctionnement :

- Lancement d'une **étude sur la fiscalité** de la Communauté de Communes et de ses communes dans le but de rechercher des optimisations de dotations, si notre périmètre est conservé ou s'il y a fusion avec la Communauté de Communes de la Vallée la Bièvre.
- Maintenir la masse salariale et les actions sociales de 2015

Investissement :

- **ZAI Grands Horizons** : Accompagner le coût des études du dossier de réalisation de la DUP.
- **Vallée des éclusiers** : Sauvegarde des maisons éclusières, signalisation et autres travaux dont le montant est estimé à 400.000 euros.
Déposer une demande de subvention pour planifier des travaux au cours des trois prochains exercices.
- **Village de gîtes. Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre**
- **Thésaurisation** de la marge d'autofinancement pour des projets futurs.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

8. Aire d'accueil des camping- car : versement d'un fonds de concours à la Commune de Phalsbourg (2016-1-079)

La commune de Phalsbourg réalise une aire d'accueil pour camping-car d'une capacité de 4 places. La Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg propose d'apporter une participation financière à cet équipement par l'intermédiaire d'un fonds de concours. Le montant des travaux est de 27.065,04 € TTC dont 13.088,64 € pour les VRD et 13.976,40 € pour la borne.

Selon la réglementation, celui-ci ne doit pas dépasser le montant à la charge du bénéficiaire. Par conséquent, proposition est faite aux conseillers communautaires de verser un fond de concours de 11.300 € à la commune de Phalsbourg et d'autoriser le 1^{ier} Vice-Président, Christian UNTEREINER à signer la convention relative à ce fond de concours jointe au présent ordre du jour.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

9. Chantier insertion : demande de subventions(2016-1-080)

Dans le cadre de l'activité du chantier d'insertion, proposition est faite aux conseillers communautaires de solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre des agents bénéficiaires du RSA recrutés sur le chantier d'insertion.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

10. Divers – Schéma De Coopération Intercommunale

En tant que membre de la CDCI, le Président relate la réunion avec le Préfet et les Présidents des EPCI de l'Arrondissement de Sarrebourg le 7 mars 2016 : rappel de la loi, des procédures, des devoirs et des pouvoirs. Il informe l'Assemblée que 2 amendements seront présentés à la réunion du 18 mars : l'un en faveur d'une Communauté d'Agglomération, présenté par Antoine SCHOTT (Président des Maires de l'Arrondissement de Sarrebourg) et déposé par les Communautés de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, des Deux Sarres, du Pays des Etangs et de l'Etangs du Stock et l'autre en faveur d'une fusion entre la Communauté de Communes Pays de Phalsbourg et celle de la Vallée de la Bièvre, déposé par cette dernière et présenté par Michel SCHIBY, Maire de Walscheid.

L'amendement portant sur l'Agglomération sera soumis au vote des membres de la CDCI. Si celui-ci n'est pas adopté, l'amendement de la Vallée de la Bièvre sera alors présenté.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président, clôt la séance à 21h30, remercie l'équipe municipale de Dabo et invite les élus à partager le verre de l'amitié.